



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIÈR, M. POUYETS, Mme DURRUTY, M. LIÉNARD, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU 13 JUIN 2008.

Madame GENTILI soumet à l'approbation du Conseil de la Communauté d'Agglomération le procès-verbal de la séance du 13 juin 2008.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture
de Bayonne le 28 JUIL. 2008
Affiché le 28 JUIL. 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2008

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la Communauté d'Agglomération à Bayonne, le vendredi 13 juin 2008 à 18 heures, sur convocation du mardi 03 juin 2008 affichée le mardi 03 juin 2008.

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, MONDORGE, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC (jusqu'au rapport n° 25), LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSÉS : MM. ESPILONDO, Michel VEUNAC, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, GOUFFRANT, LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mmes LANNEVERE, DURRUTY, MM. DOMÈGE, LIÉNARD, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. MONDORGE; Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. MILLET-BARBÉ à Mme CASTEL; M. PAUL-DEJEAN à M. CAZAUX; M. BRISSON à M. GRENADE ; M. GOUFFRANT à M. ETCHEGARAY ; M. Jacques VEUNAC à M. GRENET (à partir du rapport n° 26) ; M. LAFITE à Mme CONTRAIRES.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GENTILI.

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur GRENET, Président. Il procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame GENTILI est désignée Secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 13 MAI 2008.

Sur présentation de Madame GENTILI, le Conseil de la Communauté d'Agglomération prend acte du procès-verbal de la séance du 13 mai 2008.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 28 AVRIL ET 19 MAI 2008 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises, les 28 avril et 19 mai 2008 par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. ...

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU CONSEIL
DE L'U.F.R. PLURIDISCIPLINAIRE DE BAYONNE.



Rapporteur : Monsieur ETCHEGARAY.

Monsieur Henri LABAYLE est désigné pour siéger au Conseil de l'U.F.R. Pluridisciplinaire de Bayonne.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 - ADMINISTRATION GENERALE.
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION GADJÉ VOYAGEURS.

Rapporteur : Monsieur ETCHEGARAY.

Monsieur Christian MILLET-BARBÉ est désigné pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Gadjé Voyageurs.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMMISSION COMMUNAUTAIRE « POLITIQUE DE LA VILLE ». MODIFICATION DE L'INTITULE ET
DESIGNATION DE DELEGUE COMMUNAUTAIRE SUPPLEMENTAIRE.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Madame LANNEVERE est désignée pour siéger à la Commission « Politique de la Ville et Equilibre Social de l'Habitat ».

En conséquence, cette Commission, qui est présidée par Monsieur Christian MILLET-BARBÉ, est composé des membres suivants :

M. POUYETS, Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, JARRAUD-VERGNOLLE, MM. CAZAUX, LOZANO, Mmes BISAUTA, LANNEVERE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - COMPTE RENDU
D'ACTIVITES.

Rapporteur : Madame JARRAUD-VERGNOLLE.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

O/J N° 8 - ADMINISTRATION GENERALE.
CREMATORIUM DE LA COTE BASQUE - RAPPORT D'ACTIVITES 2007.

Rapporteur : Monsieur ROUX.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités 2007 du Crématorium de la Côte Basque.

Monsieur le Président souligne le nombre croissant de personnes ayant recours à l'incinération. Cet équipement était nécessaire sur le territoire Communautaire, car antérieurement les incinérations étaient réalisées à Pau ou en Espagne, non loin de Saint-Sébastien.

RESSOURCES

O/J N° 9 - RESSOURCES.

RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES POUR L'ANNEE 2007.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités des services pour l'année 2007.

O/J N° 10 - RESSOURCES - FINANCES.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET PRINCIPAL.

O/J N° 11 - RESSOURCES - FINANCES.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.

O/J N° 12 - RESSOURCES - FINANCES.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.

O/J N° 13 - RESSOURCES - FINANCES.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE.

O/J N° 14 - RESSOURCES - FINANCES.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Monsieur BOROTRA explique en détail le contenu des Comptes Administratifs du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'Assainissement, du C.F.A., du Port de Plaisance et des Zones d'Aménagement.

Après qu'il ait porté à la connaissance de l'Assemblée les résultats et les éléments significatifs du Compte Administratif 2007 de la Communauté, le Conseil, sur proposition de Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme Président de séance Monsieur ABEBERRY, qui, Monsieur BOROTRA Vice-Président de la Communauté s'étant retiré de la séance, fait alors procéder au vote.

Selon Monsieur le Président, il serait intéressant d'établir le bilan des dépenses et des recettes, (notamment le produit de la taxe professionnelle) zone par zone. Il souhaite connaître le produit de la taxe professionnelle pour chaque zone.

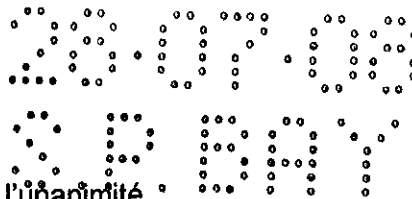
Monsieur le Président remercie Monsieur BOROTRA et exprime sa satisfaction sur le vote à l'unanimité des différents comptes administratifs. Il souligne la bonne gestion financière menée lors du précédent mandat et souhaite la continuité de cette gestion.

Les rapports sur les Comptes Administratifs du Budget Principal, des Budgets Annexes de l'Assainissement, du Centre de Formation d'Apprentis, du Port de Plaisance et des Zones d'Aménagement et les documents financiers sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 15 - RESSOURCES - FINANCES.
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2007.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et les comptes de gestion 2007 sont adoptés à l'unanimité.



O/J N° 16 - RESSOURCES - FINANCES.
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2007 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 17 - RESSOURCES - FINANCES.
ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 18 - RESSOURCES - PERSONNEL.
ECOLE D'ART - ECOLE SUPERIEURE D'ART DES ROCAILLES - INTERVENANTS EXTERIEURS ANNEE SCOLAIRE 2008 - 2009.

Rapporteur : Madame CONTRAIRES.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 19 - RESSOURCES - ENSEIGNEMENT.
ECOLE D'ART - FIXATION DES TARIFS DES INSCRIPTIONS - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 20 - RESSOURCES - ENSEIGNEMENT.
ECOLE D'ART - FIXATION DES TARIFS DES STAGES - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 21 - RESSOURCES.
ENSEIGNEMENT - CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS - SIGNATURE DE LA CONVENTION REGIONALE QUINQUENNALE TYPE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS POUR LA PERIODE 2008 / 2012.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION.

O/J N° 22 - MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION.
RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE BON FONCTIONNEMENT DE LA PLATE-FORME
MUTUALISEE DE SERVICES NUMERIQUES.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport et le compte rendu annuel sur la qualité et le bon fonctionnement de la plate-forme mutualisée des services numériques sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 23 - MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION.
CLOTURE DU PROJET EUROPEEN SILOGRAPHIC.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

URBANISME

O/J N° 24 - URBANISME - COMMUNS.
DELEGATION DE COMPETENCES DES AIDES A LA PIERRE. FIXATION DES PLAFONDS DE
LOYERS POUR LES LOGEMENTS CONVENTIONNES AVEC L'A.N.A.H.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport, les documents annexés et le projet d'avenant n° 8 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 25 - URBANISME - BAYONNE.
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR. DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION
URBAIN RENFORCE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur ETCHEGARAY.

Monsieur le Président souligne l'importance de maîtriser le foncier dans le centre ancien de Bayonne en vue de sa requalification.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 26 - URBANISME - BIARRITZ.
RUE DE COURASSON. ACHAT D'UNE PROPRIETE BATIE A L'INDIVISION LOPISTEGUY.

Rapporteur : Monsieur ABEBERRY.

Il précise qu'une vingtaine de logements seront réalisés sur ce site.

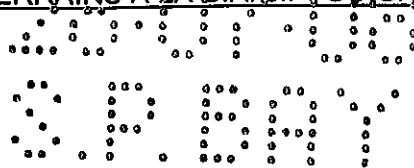
Le rapport est adopté à l'unanimité.

...

O/J N° 27 - URBANISME - BIARRITZ.
ZONE D'ACTIVITE DE LA NEGRESSE - CESSION DE TERRAINS A LA S.A. J.P. QUICHARD.

Rapporteur : Monsieur ABEBERRY.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



ENVIRONNEMENT

O/J N° 28 - ASSAINISSEMENT - COMMUNS.
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - ANNEE 2007.

Rapporteur : Monsieur DAUBAGNA.

Le rapport et le compte rendu de l'année 2007 sur le prix et la qualité du service public sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 29 - ASSAINISSEMENT - BAYONNE.
REHABILITATION ET RENFORCEMENT DU COLLECTEUR EAUX USEES SAINTE-CROIX.

Rapporteur : Madame BISAUTA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 30 - ASSAINISSEMENT - BAYONNE.
INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR RIVE GAUCHE ADOUR - REALISATION DE BASSINS D'ORAGES - AVENANT N° 4 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 04.032 ET AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MANDAT.

Rapporteur : Madame BISAUTA.

Monsieur le Président souligne l'importance des difficultés rencontrées dans la réalisation de cet ouvrage. Il a fallu débloquer la situation en faisant une avance des fonds, avec un surcoût de 1 200 000 €.

La Communauté d'Agglomération a lancé une procédure administrative, avec la nomination d'un expert judiciaire, pour déterminer les responsabilités des parties.

Il faudra rester vigilant ; ces travaux qui devaient durer quelques mois sont étalés sur deux ans en générant des difficultés de circulation, notamment pendant la saison estivale.

C'est donc le dernier bassin prévu sur Bayonne avec 97 % de traitement des eaux usées.

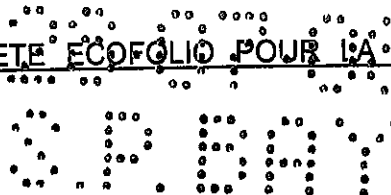
Le rapport et les deux projets d'avenant annexés sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 31 - DECHETS MENAGERS.
RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Le rapport et le compte rendu annuel 2007 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 32 - DECHETS MENAGERS.
PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE ECOFOLIO POUR LA COLLECTE ET
L'ELIMINATION DES DECHETS D'IMPRIMES VISES.



Rapporteur : Monsieur DAUBAGNA.

Le rapport et le projet de convention avec la Société ECOFOLIO sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 33 - DECHETS MENAGERS.
APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SACS POUBELLES POUR L'ANNEE 2009.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 34 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.
TECHNOCITE - POLE AERONAUTIQUE BAYONNE ANGLLET BIARRITZ. ATTRIBUTION DES LOTS
TERTIAIRES DE TECHNOCITE - SIGNATURE DE BAUX A CONSTRUCTION AVEC MIDI 2i.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Monsieur le Président explique que MIDI2i correspond à la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées. L'offre est adossée sur la Caisse des Dépôts et sur Vinci Promoteur.

La viabilisation des dix hectares du site est en cours d'achèvement. De nombreuses entreprises exerçant des activités tertiaires souhaitent s'installer sur cette première tranche. Le permis de construire va être déposé fin juin, pour démarrer à la fin de l'année 2008 ou début 2009.

Cette phase constitue l'aboutissement de trois ans de travail. La zone dédiée au tertiaire accueillera des activités de haute technologie. Aujourd'hui, un certain nombre d'entreprises implantées à Izarbel, ont sollicité leur transfert sur cette zone.

Monsieur BOROTRA souligne que la Communauté d'Agglomération a acquis le terrain, en temps opportun, avec une subvention de l'Etat.

Il souligne que cette opération sera créatrice d'emplois.

Monsieur le Président rappelle le caractère complexe de ce dossier. Le rachat a nécessité des négociations extrêmement difficiles, avec les propriétaires implantés en Allemagne. Ce projet porte sur dix hectares de foncier très bien situés, à 300 mètres de l'échangeur autoroutier et à 3 minutes de l'aéroport, avec une superbe vue sur la vallée de la Nive et sur les montagnes des Pyrénées.

Ce passionnant projet devrait aboutir sur des emplois qualifiés avec une forte valeur ajoutée ; il est très important pour la région de posséder une zone de ce niveau.

Monsieur BOROTRA ajoute que Technocité permettra de maintenir une activité industrielle supplémentaire dans l'agglomération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRENET remercie ses collègues et lève la séance à 19 heures 15.

Le Secrétaire de Séance,

Dominique GENTILI